

Suite à notre déclaration liminaire les chefs de cour ont apporté les réponses suivantes :

Pour la mise en oeuvre de la fusion des tribunaux, les chefs de cour ont souhaité respecter un calendrier à savoir la visite de la DSJ le 29 mai, la CAR (conférence administrative régionale) avec tous les chefs de juridiction, les DG et les B chefs de greffe et le Comité technique ce jour avec les organisations syndicales.

Ils nous informent avoir reçu de la chancellerie une feuille de route, guide d'accompagnement de la direction des greffes.

Les chefs de cour souhaitent conduire cette réforme de manière intelligente et respectueuse vis à vis des agents.

Le SAR s'est engagé à visiter les agents dans les juridictions pour suivre les situations individuelles.

Les chefs de cour précisent qu'il faut agir avec grande prudence sur le transfert du contentieux en raison de la difficulté de l'incompatibilité des logiciels métiers.

Une étude de territoire "situation économique, population, transport" va être demandée à l'IGJ (inspection générale de la justice) pour connaître des besoins en matière de contentieux judiciaire.

L'UNSA a informé les chefs de cour qu'elle avait sollicité les équipes encadrantes des TI et CPH du ressort. Les remontées du terrain à retenir sont les suivantes :

- maintien des postes sur sites
- maintien des corps et grades
- permanences sur la base du volontariat uniquement
- maintien des temps partiels, aménagement des horaires et maintien de la charte des temps pour certains tribunaux.

L'UNSA reste particulièrement attentive sur la mise en oeuvre de cette réforme.

#### Pour les aides au greffe :

Les chefs de cour sont bien conscients du manque de moyens des greffes et que malheureusement ils ne pourront pas faire face à la pénurie importante de fonctionnaires.

En ce qui concerne le nombre de vacations de MTT (magistrats à titre temporaire) et magistrats honoraires les Chefs de cour ont indiqué qu'ils avaient précisé lors de la CAR que les chefs de juridictions soient vigilants sur le nombre de vacations attribuées afin de ne pas impacter l'enveloppe attribuée aux vacataires.

L'UNSA a précisé que compte tenu de la pénurie d'effectifs dans les greffes les chefs de juridictions devraient adapter le fonctionnement des juridictions en conséquence.

Les greffes ne peuvent plus suivre cette cadence...

#### CLE (circulaire de localisation des effectifs) 2019 :

- Suppression de 5 emplois de greffe sur le ressort hors contentieux social.
- 35 postes sont déclarés vacants par l'administration auxquels l'UNSA précise qu'il faut ajouter toutes les autres absences (maternité et arrêts maladie et de nombreux départs en retraite etc...)

Le SAR précise au vue de la pyramide des âges que cette situation va s'aggraver dès 2020.

#### Bilan social :

Toutes les difficultés dans les greffes dénoncées à maintes reprises par l'UNSA sont aujourd'hui clairement exposées dans le rapport de l'assistant social.

L'UNSA constate une véritable explosion des arrêts maladie.

#### ENSAP :

Il est rappelé que les fonctionnaires et magistrats doivent activer leur compte ENSAP. A partir de août 2019 les fiches de paie ne seront disponibles que sur ce site.